



Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

CSSSS/18/118

AVIS N° 18/23 DU 8 MAI 2018 RELATIF À LA DEMANDE DE LA « BANQUE CARREFOUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE BRUXELLES » CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MONSIEUR KURT MAEKELBERGHE AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté royal du 12 août 1993 relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale;

Vu la demande de la « Banque Carrefour de la Sécurité Sociale Bruxelles »;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale du 2 mai 2018;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1.1. La « Banque Carrefour de la Sécurité Sociale Bruxelles » soumet la candidature de monsieur Kurt Maekelberghe aux fonctions de conseiller en sécurité à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat, joint à la demande, qu'il a de bonnes connaissances en informatique et en sécurité de l'information. Il a des connaissances

limitées de la réglementation en vigueur.

2.2. Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il ne fait pas partie du personnel de l'organisation et exerce la fonction de conseiller en sécurité. Il rapporte directement à l'administrateur général.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrera 15 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé rend un avis positif.

Yves ROGER Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).